

AVIS CESC 2017-139

Relatif à

La politique régionale sur la qualité de l'air extérieur et intérieur

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 16 octobre 2017 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social et Culturel de Corse sur *la politique régionale sur la qualité de l'air extérieur et intérieur* ;

Après avoir entendu Madame Fabiana GIOVANNINI, Présidente de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) accompagnée des services.

Sur rapport de Monsieur Jean ARRIGHI, pour la commission environnement ;

**Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 octobre 2017 à Ajaccio,**

Les problématiques liées à la pollution de l'air sont nombreuses. La prévalence de la pollution de l'air dans les maladies cardio-respiratoires ou cérébrales et les cancers est avérée.

Un certain nombre de rapports et d'études démontrent que le coût pour la santé de la pollution de l'air est loin d'être négligeable en France (mortalité, morbidité, prise en charge de maladies, perte de bien-être et de production...).

La pollution de l'air a aussi des impacts sur l'environnement : le bâti, l'agriculture, les écosystèmes.

Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement s'accompagnent de répercussions économiques importantes.

La problématique de la pollution atmosphérique constitue un enjeu de santé publique, et plus globalement un enjeu de société.

Les pouvoirs publics se sont emparés de cette problématique, Les politiques publiques nationales en la matière existent en termes de suivi et de contrôle de la pollution, notamment par application des directives européennes qui fixent les normes de qualité de l'air mais il est nécessaire d'aller le plus loin possible et les collectivités locales sont en première ligne.

Elles contribuent en fonction de leurs compétences légales, à surveiller et à améliorer la qualité de l'air (organisation des transports, schéma régional climat air énergie, plan climat air énergie territorial...). Pour éviter que leurs stratégies de développement aient des effets pervers sur la qualité de l'air, il est nécessaire de prendre en compte cette préoccupation au moment de l'élaboration des politiques publiques.

La stratégie de la collectivité territoriale de Corse en matière d'énergie, de qualité de l'air et de changement climatique se décline à travers les documents cadres suivants, qui sont annexés au plan d'aménagement et de développement durable (PADDUC):

- **Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE).**
Ce document vise à renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de changement climatique. Les orientations définies visent à prévenir et à réduire la pollution atmosphérique par l'amélioration de la connaissance sur la qualité de l'air, le renforcement de la surveillance et la réduction d'émissions des polluants atmosphériques dans l'ensemble des secteurs notamment celles issues des installations dédiées à la production d'électricité ainsi que l'information des citoyens et professionnels pour limiter les risques d'exposition au radon et à l'amiante environnementale.
- **La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).**
C'est la déclinaison opérationnelle du SRCAE en matière énergétique. Elle doit générer des effets bénéfiques sur la santé publique en termes de qualité de l'air extérieur et intérieur. Le CESC espère que le projet Cyrénée aboutisse dans les délais prévus.

Par ailleurs, cette stratégie est complétée par :

- **Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Bastia et d'Ajaccio** qui doivent être compatibles avec les orientations du SRCAE.
- **Le programme régional santé environnement (PRSE) 2 et le PRSE 3 à venir** qui traitera des thématiques Qualité de l'Air extérieur et intérieur pour ce qui concerne les polluants anthropiques (particules, dioxyde d'azote...), de la prévention des allergies ainsi que de la prévention des risques liés au radon et à l'amiante naturelle. Le CESC relève que la prévention des risques liés à l'amiante naturelle est enfin appréhendée dans le plan régional santé environnement 3, dont l'élaboration sera lancée prochainement.

Le CESC est favorable à la mise en œuvre d'une politique plus efficiente sur la qualité de l'air intérieur et extérieur.

Il prend acte des propositions formulées pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air par la CTC, ses agences et offices.

Le rapport d'activité annuel 2016 de Qualitair Corse dresse un état de l'évolution de la pollution atmosphérique sur les zones à risques (ZAR) de Bastia, d'Ajaccio et sur la totalité de la région Corse (ZR).

Les données de dioxyde d'azote relevées par les stations situées à proximité des trafics (routiers et maritimes) sont inquiétantes. Elles indiquent que les seuils d'évaluation sont supérieurs aux valeurs limites 2010 pour la santé humaine et la protection de la végétation. Les effets du trafic maritime et routier dans la pollution atmosphérique sont donc avérés.

Le CESC relève avec satisfaction la prise en compte de cette réalité par la CTC à travers le projet d'une charte d'engagement pour prévenir et réduire les risques d'émissions atmosphériques et sonores sur l'ensemble des ports de commerce corses.

Le CESC souhaite que cette charte entre en vigueur rapidement et espère une adhésion la plus large possible de l'ensemble des parties prenantes.

Le CESC suggère de rendre compte annuellement de l'évolution des engagements pris à travers cette charte.

Le CESC suggère également de renforcer la surveillance atmosphérique sur les territoires de l'île qui concentrent une activité humaine et économique saisonnière, tout en prévoyant une analyse de l'air sur des territoires plus reculés.

Le rapport annuel d'activité de Qualitair Corse est un outil essentiel pour informer et connaître l'évolution de la qualité de l'air sur notre territoire, ainsi qu'un outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics.

Le CESC relève que des campagnes d'informations et de sensibilisation du grand public ont été menées en 2016, et notamment auprès des scolaires.

L'information et la sensibilisation sont primordiales pour inverser les comportements des citoyens. Le rapport d'activité de Qualitair de Corse, dont il convient de souligner l'exhaustivité, mériterait d'être connu du grand public.

Au-delà des alertes en cas de pic de pollution atmosphérique pour permettre à la population d'adapter son comportement, et en particulier les personnes les plus fragiles, une information régulière sur la qualité de l'air pourrait être diffusée soit sur les panneaux d'informations installés sur le réseau routier, soit par voie de presse (télé et radio) à l'occasion des bulletins météo.

Notre insularité ne nous exonère malheureusement pas des problèmes de pollution atmosphérique globale avec les conséquences que l'on connaît sur la santé publique. La qualité de notre environnement est un facteur d'attractivité de notre territoire. L'amélioration de la qualité de vie en Corse sur certains territoires de l'île et son maintien ailleurs sont un enjeu pour les pouvoirs publics.

Henri FRANCESCHI

